



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37
hebdomadaires régionaux de Québec

**Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175
entre les kilomètres 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 24 NOVEMBRE 2004 À 19H30

Québec, le 27 octobre 2004 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 à Stoneham-et-Tewkesbury*. Cette séance à laquelle participeront le promoteur et le ministre de l'Environnement sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **24 novembre, à compter de 19 h 30, à la salle communautaire du Complexe municipal, 325, chemin du Hibou à Stoneham**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques a débuté le 27 octobre et se terminera le 11 décembre 2004.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

Le ministre de l'Environnement peut aussi décider de confier au BAPE le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement. Ce mandat se déroule, en principe, entre la ou les personnes ayant adressé une demande d'audience publique et le promoteur du projet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 11 décembre, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque Jean-Luc Grondin, 325, chemin du Hibou à Stoneham ;
- Hôtel de ville de Stoneham, 325, chemin du Hibou à Stoneham.

QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation

publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **11 décembre** 2004, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Le ministère des Transports (MTQ) estime que la route 175 actuelle atteindra un niveau de service déficient dès 2018 et propose de réaménager la route 175 à quatre voies entre les kilomètres 60 et 84. Ce projet fait partie d'un projet global qui a pour but de relier la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la région de Québec. Selon le promoteur, le projet viserait à améliorer la sécurité routière, à conserver la fluidité de la circulation et à favoriser l'accessibilité à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Deux variantes sont envisagées par le MTQ.

L'option retenue par le MTQ, qui a été modifiée depuis le dépôt initial de l'étude d'impact en novembre 2003, prévoit, pour les deux premiers des trois tronçons, une autoroute des kilomètres 60 à 63,5, ainsi qu'une route de contournement à quatre voies séparées sans ouverture dans le terre-plein entre les kilomètres 63,5 et 76. Sur le tronçon de la route de contournement, seuls les accès forestiers seraient permis directement à la route. La route 175 actuelle serait utilisée comme voie de desserte pour la population locale. Une seconde voie de desserte serait construite à l'ouest de la nouvelle route et elle se terminerait dans le stationnement du parc du mont Wright. Pour le dernier tronçon, entre les kilomètres 76 et 84, le MTQ construirait une route à quatre voies séparées avec ouvertures dans le terre-plein dans l'axe de la route 175 actuelle. L'étude d'impact indique que ce tracé est évalué à 125 millions de dollars et que les travaux débuteraient à la fin de 2006.

Dernièrement, la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a proposé au MTQ un nouveau tracé qui est actuellement à l'étude. La différence entre les deux tracés se situerait entre les kilomètres 62,5 et 70, où la municipalité propose d'aménager une autoroute dans l'axe de la route 175 actuelle. Le MTQ présentera cette variante et ses impacts afférents lors de la séance d'information du 24 novembre prochain.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

L'étude d'impact traite uniquement des impacts du tracé retenu par le MTQ. On y indique que la construction de la nouvelle route nécessiterait l'acquisition de 65 lots bâtis et le déplacement de 14 maisons mobiles. Le camping Stoneham perdrait également l'équivalent de 4,3 hectares de sa superficie. Le MTQ précise que les propriétaires touchés par ces changements seraient indemnisés. Toujours d'après le promoteur, le niveau sonore de la nouvelle route pourrait déranger les résidents en bordure de celle-ci, mais le MTQ aménagerait des installations anti-bruit en fonction de sa Politique sur le bruit routier. Le MTQ réduirait l'emprise de la route dans le parc du mont Wright, qui verrait son étendue diminuée de 4,5 hectares, et proposerait un plan d'aménagement pour ce secteur. L'étude d'impact mentionne également une baisse d'achalandage pour les commerces situés en bordure de la route 175 déjà existante, mais indique toutefois que ces derniers obtiendraient l'autorisation pour un affichage publicitaire en bordure de la route actuelle. Suivant cette même étude, des ouvertures visuelles sur la route seraient créées pour les usagers du camping Stoneham et pour les résidents du secteur des rues Touraine et de la Randonnée. Le promoteur précise que des écrans végétaux seraient aménagés aux abords de la route de façon à dissimuler la présence de la nouvelle route. En ce qui a trait aux impacts pour les conducteurs, l'étude d'impact souligne que les risques de collision avec la grande faune augmenteraient en raison de la présence de mares salées en bordure de la nouvelle route. Afin de diminuer cet impact, le MTQ installerait des clôtures dans les secteurs les plus à risques.

En ce qui a trait au milieu biophysique, le ruisseau Taché serait détourné sur quelques centaines de mètres, mais le MTQ aménagerait ce nouveau tronçon de manière à ce qu'il présente les mêmes caractéristiques que la portion remplacée. Le promoteur souligne aussi que la construction de ponts et ponceaux engendrerait la perte de 1,29 hectares d'habitat pour les poissons. Le MTQ compenserait cette perte par la création d'habitats de remplacement.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Jean-Sébastien Fillion, au numéro suivant : (418) 643-7447 poste 538 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : jean-sebastien.fillion@bape.gouv.qc.ca.